

**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
**du 18 décembre à 10H00**

Délibération n°20251218DEL01

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 24 avril 2025**

P.J. : Procès-verbal de la séance du 24 avril 2025

*Nombre de Conseillers titulaires en exercice : 6*

*Nombre de membres titulaires présents : 2*

*Nombre de membres suppléants présents : 1*

*Pouvoir : 2*

*Nombre de suffrages exprimés : 5*

*Pour : 5 Abstentions : 0 Contre : 0*

*L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 10H00, le Conseil Syndical du Syndicat mixte Aérodrome Millau Larzac s'est réuni.*

**Etaient présents en qualité de conseiller délégué titulaire :**

- **Monsieur Claude ASSIER**, Président du Syndicat Mixte Aérodrome Millau-Larzac, représentant du Département de l'Aveyron ;
- **Monsieur Yannick DOULS**, Vice-Président du Syndicat Mixte Aérodrome Millau Larzac, représentant de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

**Etaient présents en qualité de conseiller délégué suppléant :**

- **Madame Hélène RIVIERE**, représentante du Département de l'Aveyron, suppléante de Monsieur Christophe LABORIE ;

**Avaient donné pouvoir :**

- **Sébastien DAVID**, conseiller délégué titulaire du Conseil Départemental de l'Aveyron, à **Claude ASSIER**
- **Julie PINTRE-GALIERES**, conseillère déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses

VU les dispositions contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le procès-verbal annexé à la convocation ;

Considérant que le Conseil syndical a été régulièrement convoqué ;

Le Président du Syndicat Mixte invite le Conseil Syndical à approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 24 avril 2025.

**DECISION**

**Ouï cet exposé, le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 24 avril 2025 annexé**

Fait et délibéré à Millau,

Le Président,

**Claude ASSIER**